

LA VILLE D'AMOS EST À LA RECHERCHE D'UN OU D'UNE
CONTREMAÎTRE OU CONTREMAÎTRESSE
DES ÉQUIPEMENTS RÉCRÉATIFS
(Culture, tourisme et qualité de vie)

En collaboration avec le directeur du Service de la culture, du tourisme et de la qualité de vie, le ou la titulaire de ce poste assume les responsabilités relatives à l'entretien des établissements ou des équipements offrant des services en loisirs. Il ou elle reçoit les plaintes concernant les établissements ou les équipements sous sa responsabilité et en assure l'analyse et le suivi. Il ou elle planifie, répartit, surveille et vérifie, conformément aux règles des différents corps de métier, le travail des employés affectés aux travaux d'entretien et s'assure que tous les travaux sont exécutés conformément aux règlements en usage et de façon sécuritaire. Il ou elle assure la gestion des ressources humaines, financières et matérielles nécessaires à la gestion ou l'entretien des équipements dont il est responsable.

FORMATION ACADÉMIQUE

- Détenir un diplôme d'études professionnelles (D.E.P.) en charpenterie-menuiserie ou un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en techniques du bâtiment ou toute autre combinaison de formation et d'expérience jugée pertinente.

EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE ET COMPÉTENCES

- Avoir une expérience minimale de trois (3) ans dans un poste similaire;
- Être titulaire d'un permis de conduire valide;
- Avoir des connaissances en entretien de bâtiment serait un atout;
- Bonne communication verbale et écrite;
- Avoir de l'expérience dans la gestion de personnel;
- Être capable d'effectuer des changements pour améliorer le fonctionnement des opérations et la cohésion d'équipe;
- Le leadership, l'organisation, l'esprit d'analyse et de synthèse, l'esprit d'équipe, la facilité d'adaptation et la capacité à travailler sous pression sont des qualités recherchées;

CONDITIONS DE TRAVAIL

- Poste régulier à temps complet (40 heures);
- Horaire de travail de jour. Cependant, disponibilité occasionnelle les soirs, les fins de semaine et lors des événements spéciaux;
- Outre les avantages sociaux habituels, nous offrons une rémunération intéressante fixée en fonction de vos compétences et de votre expérience, conformément à la politique administrative et salariale du personnel non syndiqué de la Ville d'Amos.

INSCRIPTION

Si ce défi vous intéresse et que vous répondez au profil que nous recherchons, vous êtes invité à nous faire parvenir votre curriculum vitae par courrier ou par courriel.

Date limite d'envoi des candidatures : **4 octobre 2024**

Service des ressources humaines

« Concours – Contremaître ou contremaîtresse des équipements récréatifs »

Ville d'Amos

182, 1^{re} Rue Est, Amos (Québec) J9T 2G1

ressourceshumaines@amos.quebec

Toutes les candidatures seront traitées avec la plus grande confidentialité. Nous vous remercions de l'intérêt porté à cette offre, mais prenez note que nous communiquerons uniquement avec les personnes dont la candidature a été retenue, et ce, le ou avant le 18 octobre 2024 à 16 h.